

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 1-2025

Objet : Aide financière

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et vu la délibération n°11 du 8 avril 2022 ;

Vu les échanges de la commission du CCAS sur les aides sociales ;

DECIDE

- D'accorder une aide financière à Mme CAMEY Aurore demeurant à Lafrançaise d'un montant de 1000 € pour l'aider à l'acquisition d'un véhicule,
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 18 mars 2025.



Le Président,

T. DELBREIL